



## Refus de produire une attestation de salaire justifié ?

Par **leanthonydu34**, le **26/02/2025** à **23:32**

Bonjour.

Je vous contacte par rapport à une affirmation de l'agence d'intérim qui m'a employé pour une mission, mission qui a mené à un accident sur le trajet du retour le 30/01/2025

La déclaration de l'accident a été faite par l'agence et transmise à la CPAM, cependant ils ont refusé de produire une attestation de salaire car ils n'ont pas d'arrêt de travail daté du jour de la mission (logique vu que je l'ai effectuée...)

Je doute qu'ils aient besoin d'une telle chose surtout qu'ils ont en effet eu un arrêt de travail du 7 au 14 Février 2025 et qu'il m'aurait été difficile d'aller consulter un médecin pendant que je me faisais agresser...

Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez ?